

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 2 (1914)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Notre-dame de compassion et le couvent des frères capucins de Bulle [suite]  
**Autor:** Cottier, P. Athanase  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817918>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# NOTRE-DAME DE COMPASSION ET LE COUVENT DES FRÈRES CAPUCINS DE BULLE

par le P. ATHANASE COTTIER, de Bellegarde, O. M. C.

*(Suite & fin).*

---

Ce fut dans le même but que, le 17 octobre 1667, Leurs Excellences de Fribourg cédèrent une partie de l'enclos du château, où se trouvait le jardin du préfet<sup>1</sup>. Ce terrain fut, plus tard, converti en cimetière pour la sépulture des religieux.

En 1693, un édicule, édifié par le précité dom Tentérey, fut démoli, par ordre de Mgr Pierre de Montenach, évêque de Lausanne, parce que l'édifice n'avait pas été construit conformément au droit régulier<sup>2</sup>.

Enfin, Catherine Bender, fille de Michel Antoine de Bulle, vendit aux Capucins environ une pose de terre ; l'acte est daté du 31 mars 1675.

Les murs du jardin et du verger, ceux qui forment la clôture du péristyle, au sud et à l'ouest de la chapelle, — avec la galerie qui les longe, — furent construits de 1675 à 1677<sup>3</sup>.

A la même époque, on construisit un petit bâtiment, désigné sous le nom d'Ermitage ; il était destiné à servir de demeure pour le sacristain de la chapelle<sup>4</sup>. Il occupait l'emplacement où se trouve aujourd'hui le bâtiment de la bibliothèque.

C'est ainsi qu'en 1671 déjà, le monastère comprenait : le couvent proprement dit, la chapelle de Notre-Dame de Compassion et l'Ermitage. Devant le couvent était une terrasse, comme de

---

<sup>1</sup> Arch. de la Prov. 6. X. 15.

<sup>2</sup> » » » 6. X. 15.

<sup>3</sup> Arch. du couv.

<sup>4</sup> Arch. de la Prov. 6. X. 20.

nos jours ; au bas de celle-ci se trouvait le grand fossé de la ville, large de quarante-sept pieds. Cette partie du fossé était, à cette date, une acquisition faite et payée par les Capucins ; il était prolongé par un verger de 210 pieds de longueur, subissant, dans sa première partie, une forte dépression.

Nous tenons à faire suivre ces renseignements de la liste, aussi complète que possible des bienfaiteurs qui ont contribué à la construction du couvent.

*Le Gouvernement de Fribourg.* — En date du 10 janvier 1668, Leurs Excellences avaient déjà accordé l'autorisation de bâtir le couvent, et alloué généreusement l'emplacement d'une grange, avec trois chênes de la forêt de Bouleyres.

Toujours bienveillant envers les Pères Capucins, le gouvernement autorisa le bailli de Bulle à faire abattre, dans la forêt de l'Etat, le bois nécessaire à la construction. Les coupes se firent dans les bailliages de Bulle, de Vaulruz et de Vuippens.

Plusieurs fois aussi, le gouvernement fournit des sommes assez considérables pour des réparations urgentes.

*La Bourgeoisie de Bulle* céda, en faveur du couvent, la maison hospitalière, et vota, à l'unanimité, une subvention de 120 écus petits pour couvrir les frais de la main-d'œuvre. Pendant la construction du monastère, la jeunesse de Bulle, avec celle des communes voisines, rivalisa de zèle pour l'avancement des travaux.

*La commune de Neirivue* donna à peu près toutes les planches et plusieurs plantes pour la construction ; elle fit ce don sur la demande de son ressortissant, le P. Eugène.

*La commune d'Albeuve* a alloué 12 écus. En outre, une quête faite par Joseph et Antoine Amey, dans les paroisses d'Albeuve, de Lessoc et de Montbovon, fut si productive qu'elle mérita les éloges du bailli de Gruyères.

*La commune de Charmey* donna cinq écus petits et s'offrit à fournir du bois pour la construction.

*La commune de Grandvillard* s'était imposée de pourvoir, en partie, à l'entretien des ouvriers.

Les communes voisines qui ont le plus largement et le plus généreusement contribué à la construction, soit pour les matériaux soit pour les charrois, sont : La Tour-de-Trême, Broc, Riaz, Echarlens, Morlon et Vuippens.

Les familles Bourquenoud<sup>1</sup>, Remy et Chapalley<sup>1</sup>, de *Charmey*, ajoutèrent de leur argent au subside voté par la commune ; elles fournirent encore du bois, ainsi que des provisions pour l'entretien des ouvriers.

La famille Pettola<sup>2</sup>, la plus considérée et la plus riche de la vallée, donna 25 écus petits.

M. Maurice Boccard, de la Savoie, Docteur en droit, avocat au Souverain Sénat de Savoie et de Turin, Conseiller de son A. R. le Duc de Savoie, donna 20 écus petits et du vin pour les ouvriers.

Madame Marguerite Wild<sup>3</sup>, née Gottrau, de Fribourg, donna 50 écus petits.

Madame Marie Odet, née Kämmerling, de Fribourg, veuve de François Odet, bailli de Bulle, puis trésorier cantonal, donna 12 écus petits.

M. Python, bourgeois de Fribourg, bailli de Corbières, donna 25 écus petits. Il avait énergiquement parlé, dans la séance du Conseil des Deux-Cents, en faveur de l'admission perpétuelle des Pères Capucins à Bulle.

M. Haberkorn<sup>4</sup>, bourgeois de Fribourg, bailli de Vuippens, donna six écus petits. Il était très attaché aux Capucins.

M. le Conseiller Kämmerling<sup>5</sup> de Fribourg, donna 20 écus petits et quelques tableaux ; parmi ceux-ci était une Sainte Vierge, dont la pose est admirée par les artistes ; ce tableau est conservé

<sup>1</sup> La famille Bourquenoud, autrefois *de Coemeterio*, est très ancienne dans la vallée de Charmey. Elle a donné un Conseiller d'Etat au canton et un savant linguiste à la Compagnie de Jésus. (Mém. de M. Blanc.)

Remy, ou Rémi, famille féconde en hommes d'esprit est, elle aussi, très ancienne dans la même vallée. (Ibid.)

Il en est de même de la famille Chapalley, originaire de Château-d'Oex. (Ibid.)

<sup>2</sup> Les Pettola, autrefois Pittolat, et même Pécolat, paraissent être originaires de Chambéry. En tout cas, c'est de Genève que la famille en question vint s'établir dans la vallée de Charmey, où elle est très ancienne. En 1832 déjà, elle possédait des terres rière la Valsainte. Une branche de cette famille fut reçue bourgeoise de Bulle en 1772. (Ibid.)

<sup>3</sup> La famille Wild, actuellement éteinte, a donné les P. P. Hortulan et Melchior à l'Ordre des Capucins, et trois baillis à la ville de Bulle : Hans Wild en 1579, Antoine Wild en 1642, Antoine Wild en 1692.

<sup>4</sup> Les Haberkorn, originaires de Soleure, ont donné, au même Ordre, les P. P. Philippe et Engelhard.

<sup>5</sup> Cette famille, jadis fort considérée et actuellement éteinte, a fourni deux Pères à l'Ordre des Capucins, portant successivement le nom de *Hommebon*.

au réfectoire du couvent. Le Père Hommebon qui, en 1665, vint prendre possession de la chapelle de Notre-Dame de Compassion, était son fils.

Mademoiselle Emilie Gachet<sup>1</sup> de Gruyères, donna 10 écus. Cette charitable personne voulait encore créer une rente annuelle de 10 écus en faveur des Pères Capucins ; mais comme ce mode de donation n'était pas acceptable de la part des Capucins, elle fit une fondation à l'hôpital de Gruyères, à condition que, chaque année, une aumône serait faite aux Capucins de Bulle.

Une dame de Fribourg fit remettre 12 écus aux Pères Capucins ; on ignore le nom de cette généreuse donatrice.

La famille Dupré, de Gruyères, donna 70 écus petits. C'était la famille du Père Clément Dupré, qui fit sa profession religieuse chez les Capucins en 1671.

M. Philippe de Montenach, de Fribourg et Vuissens, fit aux religieux un don de 13 écus et de quelques tableaux.

M. le lieutenant Genoud, de Vuadens, légua 200 écus petits. Ce généreux legs fut affecté à l'achat d'une partie du verger du couvent, verger appartenant à Catherine Michel, veuve de Melchior Bender. Ce fut à la suite de cet achat que les murs d'enceinte du couvent furent commencés, le 4 février 1675.

M. Joseph Mooser, de Fribourg, bailli d'Attalens, donna 100 écus petits pour l'achèvement des murs d'enceinte.

M. Lanther, de Fribourg, bailli de Bulle, donna aussi 100 écus pour l'achèvement des murs d'enceinte.

M. Bonini, lieutenant du bailli de Vuippens, demeurant à Echarlens, donna deux louis d'or.

Dom Bernard Savoy, d'Attalens, curé d'Avry-devant-Pont, et l'un des plus grands bienfaiteurs du couvent, lui a légué sa bibliothèque.

M. Deschoux, de Vuippens, mort curé de Lentigny, légua une partie de sa bibliothèque aux Capucins de Bulle.

Il est bien entendu que le couvent de Bulle eut plusieurs autres bienfaiteurs, dont les noms ne parvinrent pas jusqu'à nous ; nous nous étions, d'ailleurs, proposé de ne parler que de ceux qui ont contribué à l'établissement de l'Ordre à Bulle, et à la construction du couvent.

---

<sup>1</sup> Les Gachet de Gruyères ont donné, à l'Ordre des Capucins, les P. P. Théodule et Antoine-Marie. Ce dernier est mort en 1890.

Nous devons cependant faire mention de la fondation de M. le curé Joly, faite à l'hôpital de Gruyères, de la fondation Michel, faite à l'hôpital de Bulle, en faveur des Capucins. Ces fondations imposent certaines charges au couvent.

Il y a encore d'autres dons ou donations qui proviennent de la bourgeoisie de Bulle, de celle de Gruyères<sup>1</sup>, de celle de Châtel-Saint-Denis et de quelques autres communes, ou sociétés, qui n'oublent ni le couvent, ni les services que les Capucins aiment à leur rendre.

## V. LA BIBLIOTHÈQUE.

Jadis la bibliothèque du couvent était située sur le corridor qui conduit de la porte d'entrée au vieux chœur, elle longeait ainsi le haut de la chapelle, à la place où se trouvent actuellement les deux premières fenêtres de la nef, du côté du chœur.

Cette bibliothèque fut détruite en 1842, année où l'on fit les deux fenêtres en question, afin de procurer plus de jour pour la chapelle qui était tout-à-fait trop sombre.

Les livres furent transportés dans le bâtiment qui venait d'être construit dans ce but, et qui forme la bibliothèque actuelle.

Ces changements et cette construction se firent sous le gardiennat du P. Ignace Galster, d'Estavayer-le-Gibloux.

La nouvelle bibliothèque fut si légèrement construite que, depuis plusieurs années déjà, elle menace ruine. Actuellement, cet édifice comprend encore le parloir, une chambre de communauté et deux chambres pour les domestiques.

---

<sup>1</sup> La clause de ce testament porte que les P. P. Capucins sont priés d'aller faire quelquefois le catéchisme dans la paroisse de Vuippens.

(Déjà avant l'établissement des Capucins dans le canton de Fribourg, la bourgeoisie de Gruyères envoyait chaque année une aumône aux Capucins d'Evian. Depuis leur établissement dans le canton, le conseil communal vota régulièrement un subside, d'abord au couvent de Fribourg, puis au couvent de Bulle, comme en font foi les protocoles de 1664 à 1708, etc.)

Toutes ces notes sont tirées, en substance, d'un manuscrit du P. Séraphin Collaud, mn. conservé aux archives du couvent.)

## VI. DIVERSES RESTAURATIONS IMPORTANTES DU COUVENT.

Plusieurs restaurations et réparations furent apportées au monastère, dans le cours des temps. Nous en relèverons les principales.

Le mur qui soutient la terrasse, devant le couvent, fut entièrement reconstruit en 1767<sup>1</sup>.

Au commencement du mois de novembre 1782, il fut procédé à une restauration majeure de l'Ermitage. Les frais occasionnés par ce travail furent couverts par le préfet de Bulle, M. Uffleger, aux deux fils duquel, Pierre et François, le P. Apollinaire Morel de Posat, donna des leçons de philosophie<sup>1</sup>.

Jusqu'en 1882, les confrères morts à Bulle étaient enterrés soit devant la chapelle, soit dans la chapelle même ; mais, dès cette année-là, un cimetière fut établi pour recevoir leur dépouille mortelle. Au mois de novembre de l'année suivante, on plaça une balustrade en fer pour séparer les tombes de l'allée du nouveau champ des morts<sup>1</sup>.

En 1878, un bâtiment avait été construit dans l'enclos, au nord-est du couvent, pour servir de buanderie et de remise. Les dimensions un peu grandes de cet édifice furent réduites à des proportions moindres en 1890<sup>1</sup>.

Cette dernière année vit encore la transformation complète du couvent. Cette transformation s'imposait d'urgence. Elle commença le 27 mai 1890. Tout le monastère fut démoli jusqu'au rez-de-chaussée exclusivement, à partir du mur de la chapelle. On fut même obligé de changer la charpente, à cause de son mauvais état.

Les travaux furent poussés si activement que, la même année déjà, les confrères purent réintégrer leurs cellules.

Lors de cette construction, la charité de la population se montra de nouveau sous son plus beau jour.

Plusieurs travaux furent encore exécutés dans les années 1883—1886 : dallage du corridor du couvent, réparations apportées

<sup>1</sup> Arch. du couv.

à la cuisine, ainsi qu'à la bibliothèque ; dallage de la terrasse devant le réfectoire.

La remise qui se trouvait dans l'enclos dut être reconstruite en 1909. Cette œuvre coïncida presque avec plusieurs autres travaux que réclamait l'entretien des bâtiments ou que nécessitait l'hygiène ou l'esthétique ; parmi ces travaux, relevons le prolongement de la terrasse devant le réfectoire et la construction d'une petite terrasse du côté du château, ainsi que plusieurs réparations importantes à l'intérieur du couvent<sup>1</sup>.

## VII. NOMBRE DE CAPUCINS.

En date du 20 avril 1665, le P. Eugène écrivit aux Supérieurs provinciaux pour leur communiquer la décision de la bourgeoisie de Bulle de posséder les Capucins ; la bourgeoisie avait même déjà fait parvenir une supplique au Sénat de Fribourg pour lui demander l'autorisation de laisser s'établir à Bulle, d'une manière définitive, quatre ou six religieux Capucins<sup>2</sup>.

Le 9 octobre de la même année, le P. Hommebon fit savoir, qu'étant seul Père à la maison de l'hôpital, il ne pouvait pas suffire à la desservance de la chapelle, et que trois Pères, au moins, étaient nécessaires pour les confessions<sup>3</sup>.

Le 27 mai 1671, le R. P. Provincial informa les Supérieurs de l'Ordre, à Rome, que la maison de l'hôpital avait été transformée de manière à être capable de recevoir douze religieux<sup>4</sup>.

Lorsque, en 1679, les religieux reçurent, de l'Etat, l'autorisation de s'établir définitivement à Bulle, Leurs Excellences désignèrent le chiffre de douze Pères, pensant, évidemment, que ce chiffre était nécessaire à la desservance du sanctuaire<sup>5</sup>. Ce nombre fut généralement maintenu ; parfois même, le désir des hautes autorités fut amplement réalisé par la présence d'un plus grand nombre de Pères, c'est ainsi qu'il y eut jusqu'à quinze Pères.

Voici le nombre des religieux-prêtres au temps de la plus grande fréquence du pèlerinage<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> Arch. du couv.

<sup>2</sup> Arch. de la Prov. 6. X. 4.

<sup>3</sup> » » » Annales, pars 5<sup>a</sup>, p. 301.

<sup>4</sup> » » » 4. A. 13.

<sup>5</sup> » » » 6. X. 17.

Années 1680	12 Pères
1690	13 »
1701	13 »
1730	14 »
1734	15 »
1756	13 »
1786	12 »

## VIII. MOYENS DE SUSTENTATION.

Un si grand nombre de religieux, avec lesquels les prêtres séculiers et les laïcs eurent toujours des relations très suivies, exigeait des moyens de sustentation assurés. La divine Providence ne manqua point de les procurer.

Le 12 avril 1665, dom Bernard Savoy, curé d'Avry, écrivit au K. P. Provincial que la charité des populations suffira à l'entretien d'au moins six religieux<sup>1</sup>.

S'adressant au Chapitre des Capucins réuni à Sursée, la ville de Bulle déclare ce qui suit au sujet des moyens de sustentation : Si jamais (ce qui n'est pas à prévoir) les aumônes n'étaient pas suffisantes à l'entretien des Pères, la ville leur fournira le nécessaire de ses propres deniers chaque fois que demande lui en sera faite. Cet acte est du 9 août 1666 ; la copie notariée est aux archives de la Province<sup>2</sup>.

Un document signé par le P. Humbert, alors Supérieur, rappelle que, par décision de Rome, la station des Capucins à Bulle a été déclarée Mission comme celle de Coire, et que, par conséquent les religieux y jouissent des mêmes privilèges<sup>3</sup>.

Le Conseil de Fribourg autorisant, en 1679, l'installation définitive des Capucins à Bulle, fait cette concession aux mêmes conditions et avec les mêmes privilèges que pour le couvent de Fribourg. Or, pour le couvent de Fribourg, voici les privilèges dont les Pères Capucins doivent jouir au sujet des moyens de sustentation, de par la volonté du Gouvernement : Les Capucins sont reçus avec le droit pour eux de vivre conformément à leur

<sup>1</sup> Arch. de la Prov. 6. X. 3.

<sup>2</sup> » » » 6. X. 10.

<sup>3</sup> Arch. du couv.

règle, approuvée par l'Eglise ; cette règle comporte les quêtes comme moyen de sustentation. C'est pourquoi ce droit est reconnu par l'Etat. De plus, celui-ci recommande les Capucins à la charité et à la protection de ses sujets, ainsi que des États confédérés.

L'Etat lui-même accorda, à plusieurs reprises, des subventions aux Capucins de Bulle. En cela, il fut imité par plusieurs paroisses ou communes, comme il appert du livre des bienfaiteurs et d'autres documents conservés aux archives du monastère. De tout temps, d'ailleurs, la population se fit un point d'honneur de passer pour être, en réalité, vraiment généreuse envers le couvent qui lui tient tant à cœur.

Un autre moyen de sustentation est procuré par les travaux des Pères.

## IX. TRAVAUX APOSTOLIQUES.

A part les exercices personnels et communs de piété que réclame la vie religieuse, les Pères s'adonnent à des travaux apostoliques multiples.

Pendant la desservance provisoire de la chapelle par les Capucins en 1665, le P. Hommebon déclara se trouver dans l'impossibilité de pouvoir suffire à la besogne dans la chapelle<sup>1</sup>. D'autre part, dans une lettre au Chapitre de la Province, réuni à Sursée, lettre datée du 23 août 1666, Leurs Excellences de Fribourg constatent que non seulement la dévotion à Notre-Dame de Compassion s'est maintenue depuis l'arrivée des Capucins, mais qu'elle a considérablement augmenté<sup>2</sup>. Une lettre, écrite dans le même sens, venait aussi d'être adressée au Chapitre par la bourgeoisie de Bulle<sup>3</sup>.

Nous parlerons plus tard des diverses fonctions ecclésiastiques accomplies par les Capucins dans la chapelle du couvent ; rappelons, en passant, qu'on y prêchait tous les dimanches des âmes, ainsi qu'aux principales fêtes de la sainte Vierge, à la fête de saint François d'Assise et pendant les trois jours des Quarante-Heures<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Arch. de la Prov. Annales, pars 5<sup>a</sup>, p. 301.

<sup>2</sup> » » 6. X. 12.

<sup>3</sup> 9 août 1666. — Arch. de la Prov. 6. X. 10.

<sup>4</sup> Arch. du couv.

De tout temps, et chaque jour de l'année, les Pères furent requis pour les confessions dans la chapelle ; les confessions furent toujours exceptionnellement nombreuses à l'occasion des grandes fêtes.

En toute occasion, le zèle des religieux s'exerce encore dans les différentes paroisses de la contrée. Dans ce dernier domaine, les travaux sont parfois prévus et retenus d'avance d'une manière définitive, d'autres fois, ils sont exécutés au fur et à mesure des demandes adressées au couvent. Dans la première catégorie, rentrent les missions fixes ; par missions fixes on entend celles qui, en dehors de toute redevance de la part des religieux et de tout contrat obligatoire en justice, ont été acceptées par les Supérieurs provinciaux d'une manière définitive, bien que gracieuse, afin de rendre un service plus grand aux paroisses en leur assurant un Père à jour fixe. Ces services exceptionnellement assurés, par condescendance reconnaissante des Supérieurs de la Province, ne sont qu'une petite partie de la besogne des Pères, car ceux-ci, en dehors des missions fixes, sont très fréquemment demandés dans les différentes paroisses de la région.

Le directoire du P. Gardien, datant de 1766, indique les missions suivantes : Gruyères, Promasens, Châtel-Saint-Denis, La Roche, Massonnens, Porsel, Pont-la-ville, Hauteville, Sales, Neirivue, Crésuz, La-Joux, Enney, Riaz, Morlon, La Tour, Vaulruz, Semsales<sup>1</sup>.

Voici l'état des missions en 1865<sup>1</sup> :

1. Albeuve.	10. Lessoc.
2. Avry-devant-Pont.	11. Montbovon.
3. Bellegarde.	12. Morlens.
4. Châtel-Saint-Denis.	13. Neirivue.
5. Estavannens.	14. Orsonnens.
6. Gruyères.	15. Pont-la-Ville.
7. Hauteville.	16. Porsel.
8. La Roche.	17. Promasens.
9. Le Crêt.	18. Vuisternens-devant-Pont.

Paroisses qui, en 1865, demandaient ordinairement du secours pour le saint ministère<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> Arch. du couv.

- |                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| 1. Attalens.             | 14. Lentigny.          |
| 2. Autigny.              | 15. Morlon.            |
| 3. Broc.                 | 16. Riaz.              |
| 4. Bulle.                | 17. Remaufens.         |
| 5. Cerniat.              | 18. Rueyres-Treyfayes. |
| 6. Charmey.              | 19. Sales.             |
| 7. Corbières.            | 20. Semsales.          |
| 8. Echarlens.            | 21. Sorens.            |
| 9. Estavayer-le-Gibloux. | 22. Vaulruz.           |
| 10. Farvagny.            | 23. Villard-sous-Mont. |
| 11. Grandvillard.        | 24. Villarvolard.      |
| 12. La Joux.             | 25. Vuadens.           |
| 13. La Tour.             | 26. Vuippens.          |

Divers changements furent apportés à ces missions, principalement à l'occasion de l'érection de l'Hospice de Romont en couvent. Actuellement, voici les paroisses où le couvent de Bulle exerce régulièrement son ministère<sup>1</sup>.

- |                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| 1. Albeuve.               | 18. La Tour.             |
| 2. Attalens.              | 19. Le Crêt.             |
| 3. Autigny.               | 20. Lentigny.            |
| 4. Avry-devant-Pont.      | 21. Lessoc.              |
| 5. Bellegarde.            | 22. Montbovon.           |
| 6. Bulle.                 | 23. Neirivue.            |
| 7. Charmey.               | 24. Orsonnens.           |
| 8. Châtel-Saint-Denis.    | 25. Pont-la-Ville.       |
| 9. Cerniat.               | 26. Porsel.              |
| 11. Estavayer-le-Gibloux. | 27. Remaufens.           |
| 10. Estavannens.          | 28. Rossens.             |
| 12. Farvagny.             | 29. Saint Martin.        |
| 13. Grandvillard.         | 30. Sales.               |
| 14. Gruyères.             | 31. Sorens.              |
| 15. Hauteville.           | 32. Villard-sous-Mont.   |
| 16. La Joux.              | 33. Vuisternens-en-Ogoz. |
| 17. La Roche.             |                          |

De plus, un sermon est donné dans la chapelle de Notre-Dame de Compassion, à chaque fête de la sainte Vierge.

<sup>1</sup> Arch. du couv.

En ce qui concerne les sermons donnés par les Pères Capucins dans l'église paroissiale de Bulle, les remarques suivantes intéresseront plusieurs lecteurs : Une convention passée entre la Nonciature apostolique et la bourgeoisie de Bulle obligeait les religieux précités de faire, annuellement, vingt sermons dans leur chapelle. Ces sermons avaient lieu aussitôt après les vêpres des Capucins, vêpres qui étaient fixées à deux heures. Or, en 1824, l'évêque du diocèse ordonna que les vêpres paroissiales eussent lieu à deux heures. A cette occasion, le P. Gardien du couvent demanda au conseil communal si la communauté était libérée des sermons. Voici la réponse qui fut donnée : « Le Conseil Municipal considérant que ces sermons sont d'une trop grande utilité pour la paroisse de Bulle, et que leur suppression détruirait les heureux fruits qu'ils peuvent procurer, a décidé, à l'unanimité, que ces sermons se feront comme du passé, sans aucun changement<sup>1</sup>. » Actuellement, sauf aux fêtes de la sainte Vierge, les sermons en question se font à l'église paroissiale, où ils sont fixés au quatrième dimanche de chaque mois. Cet usage commença au mois de janvier 1867, sous le P. Berthold, Gardien du couvent, et M. Sallin, curé de Bulle<sup>1</sup>.

A part les travaux mentionnés plus haut, habituellement désignés sous le nom de missions, les Pères se rendaient de temps à autre dans les églises ou chapelles du voisinage pour y célébrer la sainte messe ; c'est ainsi que, jadis, ils allaient dire la messe à la chapelle de Cuquerens aux dates suivantes : le 17 et le 20 janvier, le 2 mars, les 23 et 25 avril, les 1, 3, et 9 mai, ainsi que les trois jours des rogations, les 22, 24, 29 juin, les 3, 23, 25 et 26 juillet, les 10, 16, 24 et 28 août, le second dimanche de septembre et le jour suivant, ainsi que les 14, 21, 23, 25 et 29 du même mois ; les 18 et 28 octobre, les 2, 4, 11, 25 et 30 novembre, les 6, 21, 28 et 31 décembre<sup>1</sup>.

Parfois, des confrères faisaient la classe à la jeunesse désireuse de poursuivre ses études ; c'est ainsi que le P. Apollinaire de Posat donna des leçons aux fils du préfet Uffleger et à d'autres jeunes gens<sup>1</sup>.

(A suivre).

<sup>1</sup> Arch. du couv.